

NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l. Conditions Générales

1. NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l. ("NautaDutilh Avocats Luxembourg") est une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant pour objet la prestation de services juridiques et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189905. NautaDutilh Avocats Luxembourg est admise au Barreau de Luxembourg (liste V). Une liste des signataires autorisés de NautaDutilh Avocats Luxembourg peut être fournie sur demande.
2. Les présentes conditions générales fixent la base sur laquelle NautaDutilh Avocats Luxembourg accepte les instructions et gère les affaires qui lui sont confiées. Elles sont établies au bénéfice de NautaDutilh Avocats Luxembourg ainsi que de ses gérants, des personnes travaillant pour ou au nom de NautaDutilh Avocats Luxembourg ainsi que de toute autre personne à laquelle NautaDutilh Avocats Luxembourg fait appel pour exécuter les instructions et de toute autre personne dont les actes ou omissions pourraient engager la responsabilité de NautaDutilh Avocats Luxembourg. Certaines personnes qui accomplissent des services professionnels pour NautaDutilh Avocats Luxembourg peuvent être mentionnées comme "associé(e)" ou "partner". Ces personnes, tout comme les employés, préposés et avocats travaillant pour NautaDutilh Avocats Luxembourg, agissent exclusivement pour le compte et au seul risque de NautaDutilh Avocats Luxembourg dans l'accomplissement de leurs services professionnels.
3. NautaDutilh Avocats Luxembourg répond de ses avocats comme de ses employés et peut, le cas échéant, faire appel à des tiers pour fournir les services qui lui sont confiés.
4. Les états de frais et honoraires de NautaDutilh doivent être payés dès leur réception et seront considérés comme impayés s'ils ne sont pas payés dans les 30 jours de leur date d'émission. Toute somme impayée après cette échéance sera soumise à un taux d'intérêt annuel de 7 %. Les états de frais et honoraires doivent être payés sans déduction d'aucune taxe. Si une taxe sur les frais et honoraires devait être imposée légalement, NautaDutilh Avocats Luxembourg augmentera son état de frais et honoraires de sorte qu'après déduction, le montant perçu équivaldra au montant qui aurait été dû et payé en l'absence d'une telle taxe.
5. Si, dans l'accomplissement de ses prestations, la responsabilité de NautaDutilh Avocats Luxembourg venait à être engagée, cette responsabilité sera, en toute hypothèse et sous réserve de l'article 6 ci-dessous, limitée au montant qui, dans l'affaire en question, sera versé en vertu de la police d'assurance de NautaDutilh Avocats Luxembourg, à augmenter du montant de la franchise qui sera à charge de NautaDutilh Avocats Luxembourg conformément à la police d'assurance applicable. Si, pour quelque raison que ce soit, aucun versement n'intervient en vertu de la police d'assurance, toute responsabilité sera limitée à trois fois le montant des frais et honoraires facturés par NautaDutilh Avocats Luxembourg dans l'affaire en question au cours de l'année concernée, avec un plafond maximum global de 500.000 €.
6. NautaDutilh Avocats Luxembourg est autorisé à accepter toute limitation de responsabilité de la part d'un tiers auquel il est fait appel conformément à l'article 3. La responsabilité de NautaDutilh Avocats Luxembourg pour la défaillance d'un tiers dans l'exécution de ses obligations est limitée au montant que le client aurait pu obtenir du tiers par le biais d'une action directe contre ce dernier.

7. NautaDutilh Avocats Luxembourg doit respecter les dispositions de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, telle que modifiée (la "Loi AML"). Les clients sont tenus de fournir tous les renseignements requis par NautaDutilh Avocats Luxembourg pour se conformer à la Loi AML. Si NautaDutilh Avocats Luxembourg soupçonne qu'une transaction est liée au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme, elle doit en informer le bâtonnier du Barreau de Luxembourg, cette obligation dépassant toute obligation au secret professionnel à laquelle est tenue NautaDutilh Avocats Luxembourg. Dans certains cas, le bâtonnier du Barreau de Luxembourg peut transmettre cette information au procureur d'Etat. Par la présente, vous autorisez et donnez pouvoir à NautaDutilh Avocats Luxembourg pour collecter, enregistrer et traiter toutes informations personnelles nécessaires pour lui permettre de vous fournir les prestations demandées, conformément aux obligations de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. NautaDutilh Avocats Luxembourg s'engage à ne pas transférer vos données à des tiers, sauf si ceci est requis par la loi ou autorisé par vous. Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de demander la rectification d'une donnée inexacte ou incomplète. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de marketing (par exemple l'envoi de lettres d'information). NautaDutilh Avocats Luxembourg gardera vos données aussi longtemps qu'elles seront requises pour l'exécution de ses prestations, sous réserve de la période légale de prescription.

8. La relation juridique à laquelle s'appliquent les présentes conditions générales est régie par et interprétée conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg. Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg-ville. Nonobstant ce qui précède, NautaDutilh Avocats Luxembourg se réserve le droit saisir tout autre tribunal compétent en vertu du lieu où le client est établi.

Luxembourg, 1er octobre 2014

Notre Privacy/Cookie Policy peut être consultée sur notre site web sous 'Privacy/Cookie Policy'.

